

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023\_12\_28

**Création du LAEP, modification du tableau des effectifs**

Lors du précédent conseil communautaire, nous avons acté la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dans les conditions suivantes :

- Période de préfiguration de janvier à juin ;
- Fonctionnement du LAEP en configuration définitive à partir de septembre ;
- Augmentation du temps de travail d'une éducatrice de jeunes enfants du RPE de 0,2 ETP.

Pour mettre en œuvre le LAEP dans sa période de préfiguration, il convient aujourd'hui de modifier le tableau des effectifs afin d'intégrer le nouveau temps de travail de l'agent concerné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique  
Considérant le tableau des effectifs de la collectivité,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De supprimer un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants territorial à temps non complet, 17,5/35ème, au 1er janvier 2024.
2. – De créer un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants Territorial à temps non complet, 24,5/35ème, au 1er janvier 2024.

3. – De dire que ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel.

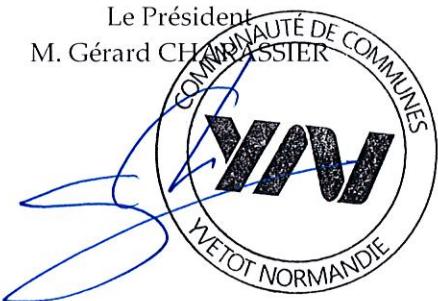
4. – De décider que les crédits seront prévus au budget 012 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sylvain GARAND



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 17,*  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,

M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Hélène SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 18,*  
M. Laurent BENARD,  
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE

Représentée par M. Didier TERRIER,

Mme Martine LEBORGNE  
*Représentée par M. Dominique MACE,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Sylvain GARAND,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

*Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,*  
Mme Françoise BLONDEL  
*Représentée par Mme Virginie BLANDIN*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

M. Christophe ADE

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231228-DE